Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20261102-DCM_02112026_04-DE

Bordereau de signature

DCM_02112026_04

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	03/11/2026	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	04/11/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	05/11/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20261102-DCM_02112026_04-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 26 (dont 2 pouvoirs)

Le lundi 2 novembre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Linda BOURVIC, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Franck CHARON (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme CHOPIN

2026-02/11-04 Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire expose que La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Elle aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations.

Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne une opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien (Dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités)

Pour rappel, la Fondation du Patrimoine avait retenu le projet du « Pré du Croissant » pour allouer à la commune de Domloup une subvention de 60 000 € au titre du programme « Patrimoine naturel et biodiversité ».

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de bénéficier de son accompagnement le cas échéant, sur des projets à venir.

Le montant annuel de l'adhésion est de 500 €.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20261102-DCM_02112026_04-DE

Domloup
Naturellement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **Décide** d'adhérer à La Fondation du Patrimoine
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance

Jérôme CHOPIN